



#6

DES AIDES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

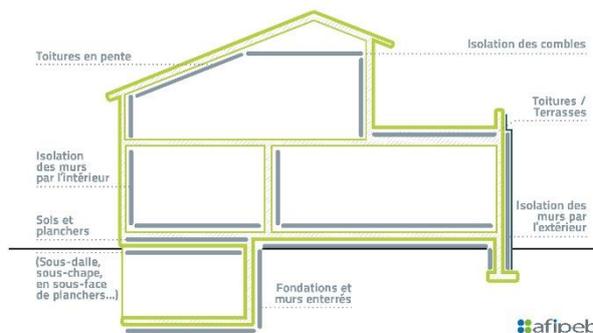
Aujourd'hui encore, plus de 4,8 millions de logements sont très énergivores¹. Plus communément appelés « passoires thermiques », ces appartements ou maisons mal isolés se caractérisent, pour leurs occupants, par de douloureuses sensations de froid et des factures d'énergie élevées.

Pour soutenir les particuliers dans leurs travaux d'isolation, de chauffage ou de ventilation, le gouvernement multiplie les aides à la rénovation thermique avec notamment MaPrimeRénov', une forfaitisation du crédit d'impôt, « Habiter Mieux » de l'Anah, les aides des fournisseurs d'énergie, etc.



L'Association Française pour l'Isolation en Polystyrène Expandé dans le Bâtiment (AFIPEB), cosignataire en 2019 de la charte ENGAGÉ POUR FAIRE, s'implique au quotidien dans l'accélération de la rénovation énergétique engagée par les pouvoirs publics, en redoublant d'efforts pour sensibiliser les prescripteurs et les particuliers.

A cet égard, l'AFIPEB rappelle que les isolants en polystyrène expansé (PSE) répondent aux exigences de performances requises pour bénéficier des aides à la rénovation. Les isolants PSE permettent en effet de réaliser une isolation efficace des sols et des planchers, des murs - tant par l'intérieur que par l'extérieur - et des toitures - plates ou en pente.



L'association fait le point sur les principales aides à connaître pour les travaux d'isolation :

- **MaPrimeRénov'**

Éligible par tous les « propriétaires occupants » leur résidence principale construite depuis plus de 2 ans, MaPrimeRénov' remplace, dès le 1^{er} janvier 2021, le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE). Les montants des primes sont calculés en fonction des ressources et les travaux doivent être réalisés par un professionnel RGE. Les demandes sont à déposer, avant le lancement des travaux, sur maprimerenov.gouv.fr.

- **L'Eco-Prêt à taux zéro**

Ce prêt à taux zéro jusqu'à 30 000 € est accessible à tous les « propriétaires occupants » d'une résidence principale achevée depuis plus de 2 ans qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

- **La TVA à taux réduit**

Une TVA à 5,5% est appliquée aux travaux d'amélioration de la performance énergétique.

- **Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat)**

Cette aide est réservée aux propriétaires dont les revenus sont inférieurs au plafond de ressources et qui occupent un logement dont la construction est achevée depuis plus de 15 ans. Elle permet de bénéficier de financement pour tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25% : jusqu'à 50% du montant total des travaux pour les ménages très modestes et 35% pour les ménages modestes.

- **Les aides des fournisseurs d'énergie (CEE)**

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), certaines entreprises, vendant de l'énergie, proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie respectant les exigences de performances minimales. Elles peuvent aller jusqu'à 20 €/m² d'isolant posé pour les ménages modestes et jusqu'à 10 €/m² d'isolant posé pour les autres ménages.

Bon à savoir

Afin de pouvoir bénéficier de MaPrimeRénov', de l'éco-prêt à taux zéro, de la TVA à 5,5% et des aides des fournisseurs d'énergie, les travaux doivent respecter des caractéristiques techniques et des critères de performances minimales.

Reconnu pour ses nombreuses qualités (pouvoir isolant, le meilleur rapport performance / coût, facilité de pose, durée de vie...), le polystyrène expansé trouve sa place dans tous les projets d'isolation de l'habitat pour réduire les pertes de chaleur de celui-ci et générer d'importantes économies d'énergie.

¹ Étude du Commissariat Général au Développement Durable

>>> À suivre le n°7 : Le PSE en ITE <<<

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications – Tél. : 01 42 93 04 04

Gilles Senneville / Christelle Maupetit / Charlène Brisset / Diama Niasse

E-mail : c.maupetit@clccom.com / c.brisset@clccom.com / d.niasse@clccom.com



Association Française de l'Isolation en
Polystyrène Expansé dans le Bâtiment